

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-04

Séance du : Jeudi 6 Septembre 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 8
Votants : 9

Dates convocation :
30/08/2018

Date affichage :
13/09/2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de Septembre à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Pierre-Alain VACHERET, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Séverine CALINON

Absents excusés : Coraline LANCE, Pierre-Alain VACHERET donne procuration à Charles PERNOT,

Absents :

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Demande de subvention du Souvenir Français:

Le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de subvention émanant de Mr JUPILLE Emile pour une plaque à poser sur le monument aux morts comprenant 2 nouveaux noms de soldats décédés lors de la guerre de 14-18 qui sont Mr JUPILLE Arthur et Mr JUPILLE Henri, nés à Falletans.

Un devis est établi par les Pompes Funèbres de Foucherans qui comprend une plaque, les gravures des 19 anciens noms et rajout de 2 nouvelles identités ainsi que le nettoyage du monument aux morts pour un montant de 1200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention

**DECIDE de verser la somme de 500 € au Souvenir Français pour le nettoyage du monument aux morts et la pose d'une plaque,
AUTORISE le Souvenir Français à poser une plaque sur laquelle figureront 19 anciens noms et rajout de 2 nouvelles identités.**

2) Demande de subvention des Conscrits de Falletans :

Le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de subvention émanant des conscrits de Falletans. Comme chaque année, ils organisent la traditionnelle fête qui se déroule au mois d'Août. Cette subvention est utile à la location de la salle de la

Source St Jérôme et assurer le service d'ordre. Pour mémoire, en 2017, la subvention accordée par le conseil municipal était de 670 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser la somme de 670 € aux Conscrits de Falletans pour l'année 2018.

3) CAPEB : Projet de suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment :

Entendu l'exposé de Mr le Maire,
Entendu le courrier du Président de la CAPEB Jura,
Considérant les probables conséquences de la suppression des taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de réhabilitation du bâti, de sécurité des logements, d'économie d'énergies et d'avenir des entreprises locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEMANDE au gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications.

4) Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de Mr ROUGET Hugues de ses fonctions de conseiller municipal, son poste de délégué titulaire au sein du SIEMR est vacant. Mme MULLER Elodie propose de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Mme MULLER Elodie, déléguée titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge en remplacement de Mr ROUGET Hugues.

5) Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la CAGD pour le remplacement d'une chaudière au fioul par une chaudière à pellets :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-21, L 2121-29 et L5216-5 VI,
Vu la délibération n° GD 03/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 22 février 2018 validant les orientations du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité,
Vu la délibération n° GD 27/18 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 15 mars 2018 portant approbation du règlement de fonds de concours pour l'année 2018,
Vu le règlement des fonds de concours adopté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 15 mars 2018,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et notamment les dispositions incluant la commune de FALLETANS comme l'une de ses communes membres,
Vu l'Avis favorable du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le projet, en date du 8 mars,
Considérant que la commune FALLETANS souhaite procéder au remplacement d'une chaudière existante au fioul par une chaudière aux pellets dans un bâtiment communal et

que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC
<i>Chaudière et accessoires</i>	40 670.16	47943.55
<i>Etat DETR</i>	12 200.00	12 200
Participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	10 000.00	10 000.00
Autofinancement	18 470.16	25 743.55
TOTAL		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement de remplacement d'une chaudière existante au fioul par une chaudière aux pellets dans un bâtiment communal à hauteur de 10 000 €,

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR en vue de participer au financement de remplacement d'une chaudière existante au fioul par une chaudière aux pellets dans un bâtiment communal à hauteur de 30 % soit 3 660 €,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicités

6) Divers :

Cimetière : Il est envisagé la pose d'un jardin du Souvenir, à ce jour, nous ne possédons qu'un seul devis. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal dès lors que nous serons en possession d'un devis complémentaire.

Demande d'achat d'une bande de terrain communale : Mr DECOMBE Sébastien a fait une demande écrite afin d'acheter une bande de terrain jouxtant la sienne pour pouvoir agrandir son garage. Le conseil municipal a pris en compte cette requête et se prononcera dès que le PLUI sera arrêté.

Arbre aux valeurs : Par un courrier reçu du Souvenir Français concernant la commémoration finale du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la commune de Falletans s'engage au côté des autres Maires jurassien et s'inscrit dans l'action symbolique de 1919 en organisant une cérémonie patriotique du souvenir au cours de laquelle un arbre dit « L'arbre aux valeurs » sera planté. Mr le Maire propose de planter un chêne au terrain de jeux.

Chien : Nous avons reçu un courrier suite à l'agression d'une personne par un chien dont les propriétaires résident sur la commune. Ce courrier est un rapport circonstancié des faits et, est lu par Mr le Maire et s'en est suivi un débat.

Ruisseau : Une étude du tracé du ruisseau avant une réunion ultérieure est en cours de réalisation et devrait être soumise avant la fin de l'année. Mr le Maire propose qu'un bassin de rétention soit étudié dans la zone des étangs en amont du Moulin au vu des orages de plus en plus importants qui provoquent des inondations dans les habitations.

Remise des cartes avantages jeune 2018-2019 : Ces cartes seront remises le jeudi 13 septembre 2018 à 18h30 en mairie aux jeunes en ayant fait la réservation. Il s'en suivra une collation.

Vitraux de l'église : 2 devis de restauration des vitraux de l'église sont parvenus mais aucune décision n'est prise ce jour en raison de l'attente d'un autre devis.

Filets au terrain de jeux : Des devis de remplacement des filets au terrain de jeux sont parvenus, il n'est pas pris de décision ce jour, car de nouveaux éléments sont à l'étude notamment la pose d'un grillage sur un côté et la pose des filets de l'autre.

Rencontres sportives : Lors de cette réunion de conseil municipal, il a été sujet de l'organisation pour ces rencontres qui ont eu lieu dimanche 9 septembre 2018.

Fermeture du secrétariat de mairie : la secrétaire sera en congés du lundi 17 septembre au 28 septembre 2018 inclus. Toutefois, le secrétariat sera fermé lundi 1^{er} octobre 2018 en raison d'un besoin de formation. Réouverture du secrétariat jeudi 4 octobre. Une permanence aura lieu par le Maire et les adjoints le lundi matin de 10h à 12h et jeudi après-midi de 17h30 à 18h30.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Pascal LOPEZ

